Décision 05-D-48 du 28 juillet 2005

relative à des pratiques mises en oeuvre par la société ATA dans le secteur des taximètres

Posted on: 25 août 2005 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la Mannesmann Kienzle, Interfacom, PM Taxis,

saisine Établissements Gouin Professionnels,

Etablissements Claude Gousset, Ministre

délégué aux finances et au commerce

extérieur

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s)

concernée(s)

ATA

Lire

le texte intégral de la décision 177.2 Ko